

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT :

**RESTAURATEUR DE VEHICULES ANCÊTRES :
TRAVAUX DE MECANIQUE**

CODE DE L'UE : 25 15 04 U11 E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 205
---------------------------------------	---

La présente demande émane du réseau :

<input checked="" type="checkbox"/> Organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	<input type="checkbox"/> Libre subventionné confessionnel
<input type="checkbox"/> Officiel subventionné	<input type="checkbox"/> Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau : Monsieur DIDIER LETURCQ, Directeur général adjoint

Date et signature :

1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° 1 (1 page)

2. Capacités préalables requise : reprises en annexe n°2 (2 pages)

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	<input checked="" type="checkbox"/> Du niveau inférieur	<input type="checkbox"/> Du niveau supérieur
de	<input checked="" type="checkbox"/> Transition	<input type="checkbox"/> Qualification

4. Acquis d'apprentissage : repris en annexe n° 3 (1 page)

5. Programme :

5.1. Etudiant

Repris en annexe n°4 (2 pages)

5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 5 (1 page)

7. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 (1 page)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

<u>Dénomination des cours</u>	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>	<u>Code fonction</u>
Laboratoire de mécanique automobile	CT	E	16	
Travaux pratique de mécanique	PP	C	80	
<u>Part d'autonomie</u>		P	24	
Total des périodes			120	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° 7 de : voir 8Ter

10. Réserve au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 16 décembre 2019.....Signature :

RESTAURATEUR DE VEHICULES ANCÊTRES : TRAVAUX DE MECANIQUE

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- **CONCOURIR** à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- **REPENDRE** aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- d'**ACQUERIR** des compétences techniques et des savoir-faire de base en mécanique automobile ;
- d'**INTERVENIR** sur un véhicule automobile ancêtre en vue d'apporter les remédiations nécessaires à un problème mécanique diagnostiqué ;
- de **NETTOYER**, d'**ENTRETENIR**, de **RANGER** son matériel et les produits utilisés ainsi que l'environnement de son poste de travail ;
- de **DEVELOPPER** des compétences de communication professionnelle, d'observation de réflexion technique et de **VEILLER** au respect des procédures.

RESTAURATEUR DE VEHICULES ANCÊTRES : TRAVAUX DE MECANIQUE

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En français,

- ◆ LIRE un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément :
 - ◆ LIRE couramment, avec une prononciation correcte et en respectant les pauses de sens correspondant à la ponctuation ;
 - ◆ REpondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites ;
 - ◆ Consulter des ouvrages de références familiers, tels que dictionnaires, annuaires, tables de matières ;
- ◆ S'EXPRIMER oralement et par écrit :
 - ◆ PRODUIRE des énoncés variés (informatifs, narratifs, injonctifs, expressifs), au message simple mais clair ;

A l'oral, le débit sera fluide et la prononciation correcte.

L'écrit respectera les règles fondamentales d'orthographe, la ponctuation, les majuscules et l'écriture sera lisible.

En mathématiques,

- ◆ SAVOIR CALCULER :
 - ◆ MAITRISER le système de numération en base 10 ;
 - ◆ OPERER sur les nombres naturels et les décimaux positifs limités (addition, soustraction, multiplication, division) ;
 - ◆ CONNAITRE les produits de deux nombres naturels inférieurs à 10 ;
 - ◆ PRENDRE une fraction d'un nombre ;
 - ◆ CALCULER un pourcentage d'un nombre ;
- ◆ SAVOIR STRUCTURER l'espace et ses composants :
 - ◆ RECONNAITRE et DIFFERENCIER les solides et les figures planes classiques ;
 - ◆ CALCULER le périmètre et l'aire de ces figures planes ;
 - ◆ CALCULER l'aire et le volume de ces solides ;

RESTAURATEUR DE VEHICULES ANCÊTRES : TRAVAUX DE MECANIQUE

- ◆ dans un plan donné, CONSTRUIRE une droite parallèle (perpendiculaire) à une droite donnée ;

- ◆ SAVOIR MESURER :
 - ◆ MESURER et CONSTRUIRE un angle à l'aide du rapporteur ;
 - ◆ PRATIQUER les conversions de mesures de longueur, d'aire, de volume, de capacité, de masse, de durée, de monnaie et d'angle (cas simples).

2.2. TITRE POUVANT EN TENIR LIEU

Le CEB.

RESTAURATEUR DE VEHICULES ANCÊTRES : TRAVAUX DE MECANIQUE

4. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

- *en disposant de la documentation appropriée (photos, vidéos, fiches techniques, catalogues de fabricants, ...) et de consignes figurant dans un cahier des charges,*
 - *en disposant du matériel approprié, de l'outillage spécifique et des produits utilisés pour des travaux de restauration de véhicules ancêtres,*
 - *en vue de préparer et de ranger son poste de travail et son environnement,*
 - *dans le respect des règles de la législation de la restauration de véhicules ancêtres, d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie, de manutention et de l'environnement,*
 - *dans le respect du temps imparti,*
 - *en utilisant le vocabulaire technique adapté de la spécialité,*
 - *en développant des compétences de communication,*
- de DECRIRE et de SITUER un élément mécanique sur un véhicule ancêtre ;
 - d'INTERVENIR, en tout ou en partie, sur un véhicule ancêtre en vue de répondre à un dysfonctionnement mécanique constaté ;
 - de REDIGER une fiche d'intervention permettant de suivre l'évolution des travaux sur un véhicule ancêtre ;
 - de NETTOYER, d'ENTRETENIR et de RANGER son matériel et les produits utilisés ainsi que l'environnement de son poste de travail ;

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le soin et la qualité du travail produit lors de l'intervention sur le véhicule automobile,
- l'exhaustivité des informations contenues dans la fiche d'intervention,
- la justification des connaissances technologiques dans la réalisation des travaux pratiques,
- le respect des normes de sécurité, d'ergonomie, de manutention ainsi que le degré de propreté du poste de travail et de son environnement.

RESTAURATEUR DE VEHICULES ANCÊTRES :

TRAVAUX DE MECANIQUE

5. PROGRAMME DES COURS

L'étudiant sera capable :

- *en disposant de la documentation appropriée (photos, vidéos, fiches techniques, catalogues de fabricants, ...),*
- *en disposant du matériel approprié, de l'outillage spécifique et des produits utilisés pour des travaux de restauration de véhicules ancêtres,*
- *en vue de préparer et de ranger son poste de travail et son environnement,*
- *dans le respect des règles de la législation de la restauration de véhicules ancêtres, d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie, de manutention et de l'environnement,*
- *dans le respect du temps imparti pour les travaux de mécanique automobile,*
- *en utilisant le vocabulaire technique adapté de la spécialité,*
- *en développant des compétences de communication,*

5.1. EN LABORATOIRE DE MECANIQUE AUTOMOBILE :

- de **DECRIRE** les éléments constitutifs d'un moteur thermique ;
- d'**EXPLIQUER** le fonctionnement d'un moteur thermique ;
- de **DECRIRE** et d'**EXPLIQUER** le fonctionnement d'un moteur thermique (le circuit d'alimentation, de refroidissement, de lubrification d'un moteur thermique, l'allumage...);
- de **DECRIRE** les principaux organes non moteurs d'un moteur thermique (organes de transmission, ligne d'échappement, boîte de vitesses, embrayage, freinage, train roulant) en vue d'en **EXPLIQUER** le principe de base de leur fonctionnement ;
- d'**UTILISER** les ressources de logiciels permettant une recherche documentaire relative aux véhicules ancêtres et de les **SAUVEGARDER** sur un support adéquat ;

5.2. EN TRAVAUX PRATIQUES DE LA MECANIQUE :

- d'APPLIQUER la législation, la réglementation générale et les recommandations particulières pour travailler dans un garage automobile (protections individuelles, situations dangereuses, risques d'accident, ...)
- de DECODER les instructions et les consignes relatives aux précautions d'usage des produits utilisés, de les STOCKER et les RANGER dans les aires prévues ;
- de PREPARER, de VERIFIER et d'ENTRETENIR l'outillage nécessaire pour la mise en œuvre d'un travail demandé ;
- de SITUER les éléments constitutifs d'un moteur thermique ;
- d'EFFECTUER des travaux élémentaires (vidange, vérification des différents niveaux, pression et vérification des pneus, courroies défectueuses,...) ;
- de VERIFIER et de PROCEDER aux opérations de réparation d'un moteur thermique notamment sur les circuits d'alimentation, de refroidissement, de lubrification et de distribution ;
- de VERIFIER et/ou de DEMONTER en tout ou en partie, de façon méthodique, (diagnostic correct, ordre de réparation et tests de contrôle) des éléments mécaniques (moteur thermique, organes de transmission, ligne d'échappement, boîte de vitesses, embrayage, freinage, train roulant,...) en vue d'en EFFECTUER leur entretien ou le remplacement ;
- de NETTOYER, d'ENTRETENIR et de RANGER son matériel et les produits utilisés ainsi que l'environnement de son poste de travail ;
- de REDIGER des fiches d'intervention selon des modalités définies par le Conseil des études.

RESTAURATEUR DE VEHICULES ANCÊTRES : TRAVAUX DE MECANIQUE

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU DES REGROUPEMENTS

Pour le cours de « Travaux pratiques de la mécanique », il est conseillé de travailler avec deux étudiants par poste de travail.

RESTAURATEUR DE VEHICULES ANCÊTRES : TRAVAUX DE MECANIQUE

7. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.